

Maladie, mort et résurrection : conception musulmane

Information 7

En face de la maladie et de la mort, comme dans tous les événements de sa vie, le musulman a une attitude fondamentale de soumission à Dieu. Mais dans les différents pays, sous l'influence d'une culture et de coutumes locales antéislamiques que l'islam a tolérés dans la mesure où elles ne remettaient pas en cause l'essentiel de la foi musulmane, cette attitude fondamentale peut être vécue de différentes façons. Voilà pourquoi nous nous limiterons ici à une société maghrébine en sachant qu'on trouvera une certaine variété à l'intérieur tant de l'ensemble du Maghreb que de chaque pays qui le compose.

MALADIE

Pour certains, la maladie est le fait de forces surnaturelles maléfiques, sortes de créatures intermédiaires qu'on nomme « **Jnoun** » auxquelles il faut essayer d'opposer des forces bénéfiques pour obtenir sa guérison. C'est ainsi qu'on ira au tombeau d'un marabout, personnage mort en odeur de sainteté, porteur d'un pouvoir de bénédiction, de « **Baraka** » qui lui est propre, ou bien qu'on portera des amulettes soit de tradition antéislamique, soit comportant le texte de l'un ou l'autre verset coranique. Mais beaucoup d'autres éviteront ces pratiques anciennes qui n'ont rien à voir avec un islam authentique.

Dans les milieux musulmans traditionnels, la maladie est permise par Dieu pour éprouver ses serviteurs. Elle n'est pas occasionnée par une faiblesse du corps humain. Une cause ne peut produire par elle-même son effet. Elle est soumise à la volonté de Dieu Tout-Puissant qui ne cesse d'intervenir dans sa création. Cette conception minimise ou même exclut la relation de cause à effet: Les médicaments ne feront leur effet et la guérison n'interviendra que si Dieu le permet. Il en sera de même en ce qui concerne la fécondation humaine.

D'autres musulmans, marqués par les élaborations scientifiques et techniques, vont s'arrêter aux déterminismes naturels de la maladie. Mais ils rencontreront souvent, chez leurs proches, ces attitudes traditionnelles drainées par la population locale.

À l'hôpital, le malade musulman dont la famille est proche, sera entouré affectivement. Mais celui qui est seul, vivra très mal cette solitude. Il est important que des visiteurs d'hôpitaux ou d'autres personnes

viennent lui apporter un réconfort, sans se croire obligé de lui tenir un langage religieux, surtout s'ils n'ont reçu aucune formation à la rencontre interreligieuse, ni ne possèdent un minimum de connaissance de la culture et de la religion du malade.

La notion d'aumônerie n'existe pas en islam. Il sera souvent inopportun de rechercher un imam qui ne connaîtrait pas le malade et risquerait de venir vers lui avec un discours impersonnel et moralisateur que celui-ci ne supporterait pas. Il a besoin **d'un contact d'amitié** suivi avec les mêmes personnes. Il y a toujours une certaine méfiance en face de l'inconnu. L'appartenance à "L'Umma" (La communauté musulmane) n'y change rien. Une solution possible sera tout de même d'essayer de le mettre en relation avec d'autres malades musulmans de son pays.

MORT

Lorsque le musulman est à l'article de la mort, on lui fera réciter, ou on récitera pour lui, « **la Shahada** » ou attestation de foi musulmane qu'on peut traduire:

"J'atteste il n'y a de divinité que Dieu et Muhammad est l'envoyé de Dieu".

Pour être valide, cette formule doit être récitée en arabe:

"Achhadou la Ilah ill'ALLAH oua Muhammad rassoulou'Llah".

Habituellement ce sont les proches qui s'en chargent. En leur absence, il n'est nullement besoin de faire appel à un imam, car tout musulman et même, en cas de nécessité, tout non musulman connaissant la formule en arabe peut s'en charger. Dans le cas où le mourant se trouve dans l'incapacité de parler, le fait de tenir l'index droit levé vers le ciel est une attestation de l'unicité de Dieu. C'est donc sous sa forme la plus simple une profession de foi musulmane.

Lorsque la mort est constatée, la **toilette mortuaire rituelle** ou lavage du corps est assurée par la famille ou des personnes habilitées du fait de leur connaissance des rites de l'ensevelissement. Ceux qui ont avec eux de l'eau sacrée du puits de Zemzem ramenée d'un pèlerinage à la Mekke, en aspergeront le corps avant de l'envelopper dans le linceul. Si la personne décédée a accompli ce pèlerinage, on utilisera comme linceul les pièces de tissu dont elle s'est revêtu pendant le pèlerinage.

ENTERREMENT

Dans les pays musulmans, lorsque les rites de l'ensevelissement sont terminés, le corps, enveloppé dans son linceul est aussitôt et rapidement emporté vers le cimetière, exclusivement par les hommes qui psalmodient tout le long du chemin : "*Il n'y a de divinité que Dieu*".

D'autres hommes informés de ce décès par le passage du cortège funèbre, s'y joindront rapidement, laissant leurs occupations. **Accompagner un mort vers sa sépulture est un acte de piété.** En effet, on rapporte cette parole de Muhammad: "Rendez visite aux malades et suivez les convois funèbres, cela vous rappellera la vie future."

Arrivé au lieu de sépulture, après la récitation des prières d'usage, le corps est déposé dans la tombe, si possible sur le côté droit et tourné **en direction de la Kaaba** à la Mekke. Ensuite, il est conseillé à ceux qui assistent à l'inhumation de répandre trois poignées de terre sur le corps, du côté de la tête. Les parents les plus proches du défunt finiront de combler la tombe. Selon la tradition, deux anges interrogent le défunt dans la tombe. Souvent on fait à ce moment-là les louanges du défunt.

Pendant que les hommes s'affairent à l'enterrement, les femmes, elles, restent à la maison. Dans certaines régions, des pleureuses patentées, viennent et participent aux lamentations. Ce sont des rites antérieurs à l'islam et considérés comme non orthodoxes. L'islam recommande discrétion et dignité, à l'instar du comportement de Muhammad, « l'Envoyé de Dieu ».

Traditionnellement, **on s'adresse aux défunts dans la tombe par ces mots** : « *Que le salut soit sur vous, habitants de ces demeures, croyants et musulmans. Bientôt quand Dieu le veut nous vous rejoindrons. Vous êtes nos pionniers et nous vous suivons. Nous implorons Dieu de vous accorder à vous, et à nous aussi, la sauvegarde. Seigneur, pardonne les et accorde leur ta miséricorde* »

Des **visites de condoléances** à la maison de la famille du mort peuvent se faire au cours des trois jours ou même de la semaine suivant le décès. Là encore les coutumes varient en fonction de l'origine des familles. Il est interdit de festoyer à cette occasion, mais les familles organisent des repas de huitaine ou de quinzaine pour les pauvres. On lève le deuil le quarantième jour après le décès, ce peut être aussi l'occasion de visites à la famille.

En France, il y a nécessité de respecter le délai légal entre la mort et la sépulture, de se plier aux

exigences des pompes funèbres pour les obsèques, de placer le corps dans un cercueil avec lequel il devra être enterré. Parmi les "ulémas" (docteurs de la loi musulmane), certains font une obligation aux musulmans d'adopter les habitudes du pays où ils résident.

Il arrive que le **corps soit rapatrié** dans le pays d'origine selon le désir exprimé de son vivant par le mort d'être inhumé dans la terre de ses ancêtres, ou tout simplement parce que telle est la coutume. Cette opération onéreuse est souvent l'occasion d'un partage entre musulmans: membres de la famille, compagnons de travail, voisins... pour réaliser ce vœu pieux.

L'homme est sur terre pour subir une épreuve : se soumettre à la volonté de Dieu en acceptant la révélation coranique. La mort fait partie intégrante de la vie. On ne cherche pas à l'occulter, même auprès des enfants. Le musulman ne peut se révolter contre la mort ni manifester de manière exagérée sa douleur ou son désespoir. Il exprimera son chagrin à la perte d'un être cher dans la dignité, le contrôle de soi et la totale confiance en Dieu, Maître de la Vie et de la Mort.

On cite dans le langage populaire:

- soit des phrases du prophète de l'islam (Hadiths) :
 - "*Diminue le nombre des péchés et la mort te sera facile*".
 - "*Lorsque la fin des temps sera proche, la Mort choisira les meilleurs de ma communauté, comme l'un d'entre vous choisit les meilleures dattes mûres et fraîches sur un plateau*".
 - "*Mentionnez souvent celle qui vint ruiner les plaisirs de la vie: **la Mort***". "*Soyez dans le monde d'ici-bas des hôtes de passage*". "*La Mort apporte le pardon de Dieu à tout musulman*"
- soit des proverbes :
 - "*Tout ce qui est passé est mort*".
 - "*Ce monde ne dure qu'un instant, dépêche-toi d'obéir (à la loi de Dieu)*".
 - "*Aucun état ne dure*". Ce proverbe est utilisé comme formule de condoléances.
- soit cette prière :
 - "*Ô Dieu, notre Dieu, fais-moi mourir pauvre et ne me fais pas mourir riche. Lors du rassemblement pour le jugement dernier, place-moi dans la troupe des pauvres*".

RESURRECTION

Le musulman croit au jour de la **Résurrection et du Jugement** où Dieu rétribuera tous les êtres humains

sans exception en fonction de leur comportement sur terre et de son bon vouloir.

"Tout homme goûtera la mort : vous recevrez sûrement votre rétribution le jour de la Résurrection". (Coran 3, 185).

C'est un élément important de la prédication de Muhammad. Le Coran y fait allusion plus de 300 fois. Il est annoncé par un bouleversement des éléments, un tremblement de terre planétaire. En prélude à ce jour de la Résurrection et du Jugement à la fin des temps, chacun subit dans la tombe un interrogatoire sur les actes de sa vie.

La Résurrection annoncée comporte l'idée de renaissance spirituelle. Ce sera l'accomplissement définitif des possibilités spirituelles de l'être humain, surtout s'il est musulman. Il en résultera pour chacun soit une récompense, le **Paradis**, soit un châtement, **l'Enfer**, en fonction du jugement de Dieu au cours duquel Muhammad et Jésus seront témoins de ce jugement.

"Le jour où Il vous rassemblera pour le Rassemblement sera le jour de la tromperie réciproque. Celui qui aura cru en Dieu et a accompli un bien, Dieu lui pardonnera ses fautes, le fera entrer dans des jardins sous les arbres desquels coulent des ruisseaux. Les hôtes de ces jardins y vivront éternellement. Voilà le très grand succès.

Ceux qui n'ont pas cru ou qui ont traité nos signes de mensonges, ceux-là seront les possesseurs du feu de l'enfer. Ils y vivront éternellement. Quel détestable lieu d'arrivée". (Q. 64, 9 et 10).

La Résurrection témoignera de la Toute-Puissance et de la Justice de Dieu:

"L'homme croit-il que nous ne réunirons jamais ses ossements ? Mais si ! Nous sommes capables de remettre en ordre ses phalanges. Il voudrait plutôt continuer à vivre dans l'incrédulité et à demander: quand arrivera le jour de la Résurrection ?"

"Celui qui l'a créé harmonieusement et qui a formé un couple mâle et femelle, Celui-ci ne serait-il incapable de rendre la vie aux morts ?" (Q. 75, 3-6, 39-40).

Pour mériter la Résurrection, le corps ne peut être incinéré. Il doit être conservé dans son intégrité. Un **«hadith»** déclare que Aïcha, l'épouse préférée du prophète a dit: *"Casser les os d'un mort est la même chose que de le faire de son vivant".*

PRIERE MUSULMANE POUR UN DEFUNT

*Louange à Dieu qui a fait mourir et a fait vivre !
Louange à Dieu qui ressuscite les morts !
A Lui la majesté, la grandeur, la souveraineté, la puissance et l'élévation !
Il est Tout-Puissant.*

*Ô mon Dieu, répands tes grâces sur X..., sur sa famille, de même que Tu as répandu tes grâces, ta miséricorde et ta bénédiction sur Abraham et sa famille dans l'univers que tu as créé.
Tu es digne de louange et de gloire.*

*Ô mon Dieu, ce défunt est ton serviteur,
C'est Toi qui l'as créé et lui as permis de vivre,
c'est Toi qui l'as fait mourir et c'est Toi qui le ressusciteras.
Tu connais sa foi et son comportement;
Nous t'implorons en sa faveur. Nous te supplions d'être attentif à notre prière.*

Ô mon Dieu, Toi qui tiens tes engagements, protège-le conformément à ta promesse à son égard. Réserve-lui un accueil généreux, élargis pour lui l'entrée du Paradis. Purifie-le de ses fautes comme l'étoffe blanche est purifiée de toute impureté.

Donne-lui en échange une demeure meilleure que la sienne, une famille meilleure que la sienne.

Ô mon Dieu, pour le bien qu'il a fait, augmente sa récompense et s'il a fait du mal, montre-toi indulgent à son égard !

Ô mon Dieu, il est devenu Ton hôte et Tu es le meilleur des hôtes. Lui, il a besoin de ta miséricorde, mais Toi, tu peux te dispenser de le châtier.

Ô mon Dieu, affermis ses paroles quand il sera interrogé ! Ne lui inflige point des épreuves qu'il ne pourrait point supporter.

Ô mon Dieu ne nous prive pas de la récompense que Tu lui donneras et fais que rien ne nous détourne de Toi après lui. Oh mon Dieu, préserve-le du châtement. Pardonne-lui et fais-lui miséricorde.